



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du DOUBS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Arcey

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Granulats de Franche-Comté pour le renouvellement partiel et l'extension d'une carrière sur la commune d'Arcey (lieu-dit La Prusse), fera l'objet d'une enquête publique, **du 3 juin au 3 juillet 2019 jusqu'à 17h00 sur le territoire de cette commune.**

M. René BAILLY, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact, une étude de danger. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis dans le délai de 2 mois.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie d'Arcey, aux jours et heures d'ouverture habituels, à l'exception des jours fériés et sous réserve de dispositions particulières :

- **lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00**
- **mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30 et 14h00 à 16h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Arcey, ou adressées directement par écrit à cette mairie (6, rue des Lilas – 25 750), à l'attention de Monsieur René BAILLY, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 3 juin au 3 juillet 2019 jusqu'à 17h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière d'Arcey) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précitées). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Arcey :

- **lundi 3 juin 2019 de 15h00 à 18h00,**
- **samedi 15 juin 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 3 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Walter CHAVANNE :

Granulats de Franche-Comté
10, rue de Franche-Comté – Bât. C
25 480 ECOLE-VALENTIN

Tel : 03.81.47.26.32
Mail : walter.chavanne@eqiom.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et les pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, au président de la société Granulats de Franche-Comté, au maire d'Arcey pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête, la décision d'autorisation d'exploiter, assortie du respect de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par le Préfet du Doubs, autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Granulats de Franche-Comté.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS